

Convention de sens relative aux suivis des activités d'intervention en milieu de vie (IMV)

Programme qualification des jeunes (PQJ)

	Type d'activité	Définitions du cadre normatif	Commentaires
01	Accompagnement spécifique	<p>Activité ponctuelle qui consiste à accompagner en personne l'utilisateur, accompagnement lié à son PI ou son plan d'action ou son plan de transition (ex. : inscription à un groupe, plainte policière, rencontre médicale, recherche d'emploi, organisme communautaire, etc.).</p> <p>Ce type d'activité inclut la « Référence personnalisée » qui repose sur l'accompagnement de l'utilisateur.</p>	Cela comprend aussi toute autre activité liée au mandat spécifique du PQJ en lien avec le plan d'action incluant l'utilisateur.
02	Activité clinique de groupe	<p>Activité structurée vécue avec un groupe de pairs (de jeunes) et animée (coanimée ou accompagnée) par l'intervenant PQJ dans le cadre d'une programmation clinique bien définie, de type psychoéducatif, psychosocial ou psychothérapeutique.</p> <p>Activité qui vise une clientèle cible, comporte des objectifs, identifie les moyens utilisés et les thèmes abordés, prévoit la durée et le nombre de rencontres.</p>	Par exemple, des ateliers offerts en communauté où les jeunes sont accompagnés par les intervenants PQJ : ateliers culinaires (Tablee des chefs), présentation PQJ, activités d'apprentissages requis à la vie adulte auprès des jeunes PQJ ou non PQJ, etc.
03	Activité rééducative avec l'utilisateur	Activité rééducative qui renvoie à la participation de l'éducateur en vécu partagé avec l'utilisateur , à une activité qui procure à ce dernier un enrichissement de ses connaissances ou un accroissement de ses savoir-faire et qui favorise son développement.	Toutes les activités liées aux trois volets spécifiques et du plan d'action PQJ. Les autres activités sont indiquées dans « Accompagnement spécifique 01 ».
04	Audition au Tribunal	Présence de l'intervenant avec l'utilisateur lors de l'audition au Tribunal.	
05	Consultation dossier/document	Lecture du dossier de l'utilisateur, d'un de ses éléments constitutifs ou d'un document en lien avec la situation de l'utilisateur.	
06	Consultation professionnelle	Discussion formelle avec un professionnel reconnu comme ayant une expertise dans un champ pertinent à la situation de l'utilisateur. Ce professionnel peut fournir des services au CISSS ou non et a comme objectif d'aborder la situation d'un utilisateur (autant l'aspect légal que clinique). Ce type d'activité exclut la valeur « 10-Discussion de supervision » et « 08- Discussion clinique ».	Ex. : psychologue, psychiatre, médecin, avocat, équipe santé mentale, etc.
07	Correspondance	<p>Réception ou envoi de documents (lettre, courriel, télécopie, messagerie vocale, etc.) <u>pertinents</u> à la situation de l'utilisateur et <u>versés au dossier de celui-ci</u>.</p> <p>Consigne MSSS 2020-04-01 : Inclut les types de contacts du genre messagerie instantanée (textos, etc.)</p>	N'implique pas l'utilisateur
08	Discussion clinique	Échange clinique avec un collègue, un professionnel ou un partenaire sur la situation de l'utilisateur. Ce type d'activité exclut les valeurs « 10-Discussion de supervision » et « 06-Consultation professionnelle ».	Également : réviseur, accès, consultant clinique, etc.

Convention de sens relative aux suivis des activités IMV

Programme qualification des jeunes

	Type d'activité	Définitions du cadre normatif	Commentaires
09	Discussion de liaison	Échange permettant à l'intervenant présent au dossier de transmettre l'information sur la situation de l'utilisateur et sa famille au nouvel intervenant qui offrira des services, en protection de la jeunesse ou non, dans un contexte de continuité ou de complémentarité.	
10	Discussion de supervision	Échange clinique avec le supérieur immédiat, un conseiller clinique ou un décideur visant l'approbation d'une décision, l'obtention d'un avis ou de commentaires dans un contexte d'encadrement clinique . Ce type d'activité exclut les valeurs « 06 consultation professionnelle » et « 08-Discussion clinique ».	Les informations importantes recueillies lors de la discussion doivent être inscrites.
11	Entrevue à domicile	Rencontre avec l'utilisateur qui se déroule à son domicile, le cas échéant ou au domicile des parents biologiques ou adoptifs ou tuteurs légaux.	
12	Entrevue autre milieu	Rencontre avec l'utilisateur qui se déroule dans un milieu différent du bureau principal de l'intervenant, du domicile de la personne rencontrée, ou encore du milieu de placement.	
13	Entrevue bureau intervenant	Rencontre avec l'utilisateur qui se déroule au lieu principal de travail de l'intervenant.	
14	Entrevue CR-RI	Rencontre avec l'utilisateur qui se déroule dans un centre de réadaptation, un foyer de groupe ou une ressource intermédiaire.	
15	Entrevue par visioconférence	Conversation avec l'utilisateur qui se déroule avec un média audio et vidéo.	
16	Entrevue téléphonique	Conversation avec l'utilisateur qui se déroule au téléphone (ou par texto et <u>qui va au-delà de la confirmation d'un rendez-vous</u> . Il s'agit d'une communication réciproque qui s'apparente à un entretien téléphonique).	Ne pas confondre avec l'activité « 24-Téléphone ».
17	Entrevue RTF	Rencontre avec l'utilisateur qui se déroule chez la ressource de type familiale (famille d'accueil régulière ou de proximité, banque mixte) ou le postulant famille d'accueil de proximité (PFAP).	

Convention de sens relative aux suivis des activités IMV

Programme qualification des jeunes

	Type d'activité	Définitions du cadre normatif	Commentaires
18	Étude de cas	Rencontre planifiée et organisée de plusieurs intervenants significatifs dans la situation de l'utilisateur, afin de partager la compréhension de tous les éléments pertinents à sa situation et de baliser les interventions en cours et à venir.	
19	Outil clinique	<p>Outils incontournables du PQJ élaborés avec l'utilisateur : Plan d'action PQJ, plan de cheminement vers l'autonomie (PCA), parcours du participant, trajectoire de qualification, carte réseau, cartable, porte-document, grille de sévérité du profil, etc.</p> <p>Un outil clinique est un instrument validé qui peut contribuer à soutenir l'analyse rigoureuse d'une problématique, à établir des cibles pertinentes d'action, à favoriser une meilleure intervention ou à en mesurer les effets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action PQJ (Outil incontournable) • PCA (Outil incontournable) • Carnet voyage à travers ma vie • Carte réseau (Outil incontournable) • Trajectoire de qualification (Outil incontournable) • Parcours du participant PQJ (Outil incontournable) • Dispositions perso/participant
20	Rencontre	Conversation concertée entre deux ou plusieurs personnes dans un endroit donné.	<p>Cette valeur doit être choisie en dernier recours puisque d'autres valeurs définissent davantage les activités effectuées (ex. : entrevue autre milieu, étude de cas ou discussion clinique).</p> <p>Si cette valeur est choisie, il faut s'assurer que le jeune et/ou un des deux parents sont cochés dans le champ « Participants ».</p>
21	Rencontre élaboration du plan	Rencontre en présence de l'utilisateur visant l'élaboration de son plan d'intervention ou du plan de services individualisé ou de son plan de transition.	Élaboration du plan d'intervention, élaboration du plan de transition, évaluation des besoins d'apprentissage en lien avec la transition vie adulte.
22	Rencontre révision du plan	Rencontre en présence de l'utilisateur visant la révision de son plan d'intervention ou du plan de services individualisé ou de son plan de transition.	Révision du plan d'intervention, révision du plan de transition, évaluation des besoins d'apprentissage en lien avec la transition vie adulte.
23	Table de révision	Discussion formelle en présence de l'utilisateur concernant la prise de décision quant à la présence d'éléments de compromission dans la situation de l'utilisateur, quant au maintien ou non d'une intervention du DPJ , de son projet de vie et de son plan de transition.	S'assurer que le jeune et/ou un des deux parents sont cochés dans le champ « Participants ».

Convention de sens relative aux suivis des activités IMV

Programme qualification des jeunes

	Type d'activité	Définitions du cadre normatif	Commentaires
24	Téléphone	Bref appel logé pour fixer un rendez-vous ou pour confirmer une information.	Pour cette activité, lorsque la démarche comprend une discussion qui va au-delà d'un rendez-vous ou d'une confirmation d'information, on doit inscrire « une entrevue téléphonique » n° 16.

L'intensité de suivi requise au Programme qualification des jeunes est calculée en fonction des types d'activités inscrits **en caractères gras de couleur noire**.